



MRC
d'Antoine-Labelle
RÉGION DES LAURENTIDES

**RAPPORT SUR LA CONSULTATION
PUBLIQUE DU PLAN RÉGIONAL DES
MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES
DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Tenue du 8 mars au 8 avril 2021

Table des matières

1. Introduction	2
2. Démarche de consultation	2
3. Résultats du sondage	3
4. Principales inquiétudes en lien avec le PRMHH	8
5. Propositions des participants	10
6. Commentaires de la carte interactive	12
7. Prochaine étape	12
8. Conclusion.....	12
Annexe 1	13
Annexe 2	14

Liste des figures

Figure 1: Secteur d'activité des répondants du sondage	3
Figure 2: Familiarité des répondants avec la démarche du PRMHH	4
Figure 3: Importance de chacun des rôles écologiques des MHH selon les répondants	5
Figure 4: Opportunités à tirer du PRMHH selon les répondants.....	6
Figure 5: Problématiques constatées sur le territoire de la MRC par les répondants.....	7

1. Introduction

Avec la *Loi sur la Conservation des milieux humides et hydriques*, les municipalités régionales de comtés (MRC) ont l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de leur territoire. Ce dernier vise à planifier l'aménagement du territoire en tenant compte des services écologiques fournis par les milieux humides et hydriques présents dans la MRC d'Antoine-Labelle. Les décisions en matière de conservation de ces milieux doivent être compatibles avec le développement du territoire.

Par le PRMHH, la MRC doit :

1. Établir un portrait des milieux humides et hydriques (MHH) présents sur le territoire;
2. Identifier des milieux humides et hydriques voués à la conservation, à l'utilisation durable ou à la création/restauration, selon les fonctions écologiques qu'ils remplissent et les bénéfiques qu'ils rendent à la collectivité.
3. Élaborer un plan d'action afin de planifier les activités qui seront réalisées pour la mise en œuvre de la stratégie de conservation des MHH.

2. Démarche de consultation

La consultation publique sur l'élaboration du PRMHH de la MRC d'Antoine-Labelle avait pour but de soulever les problématiques vécues par l'ensemble des acteurs du territoire en lien avec les milieux humides et hydriques. Elle visait également à récolter les préoccupations, les inquiétudes, les suggestions et tout autre commentaire permettant de bonifier la démarche. Les informations recensées par la consultation vont contribuer à l'élaboration d'objectifs de conservation fidèles à la réalité du territoire.

Un site web a été conçu spécifiquement pour la consultation publique du PRMHH. Celui-ci rassemblait des informations sur la démarche, un sondage, une carte interactive présentant les milieux humides et hydriques du territoire et une foire aux questions (FAQ). La population était invitée à répondre au sondage et à émettre des préoccupations spécifiques à un milieu ou à un secteur via la carte interactive. La consultation publique du PRMHH de la MRC d'Antoine-Labelle a eu lieu du 8 mars au 8 avril 2021. Cette dernière s'est déroulée sous forme entièrement virtuelle en raison des mesures sanitaires reliées à la COVID-19.

La diffusion de la consultation publique auprès de la population s'est réalisée par ces moyens :

- ❖ Avis public dans les journaux locaux
- ❖ Publicité et chronique à la radio locale
- ❖ Médias sociaux (Facebook)
- ❖ Envoi par courriel à des groupes ciblés

3. Résultats du sondage

Cent dix-huit (118) participants ont répondu au sondage mis en ligne du 8 mars au 8 avril 2021 sur le site web <https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/prmhh>. La majorité des répondants sont des citoyens (51%), suivis par des acteurs du milieu municipal (17%) et du milieu de l'environnement (15%).

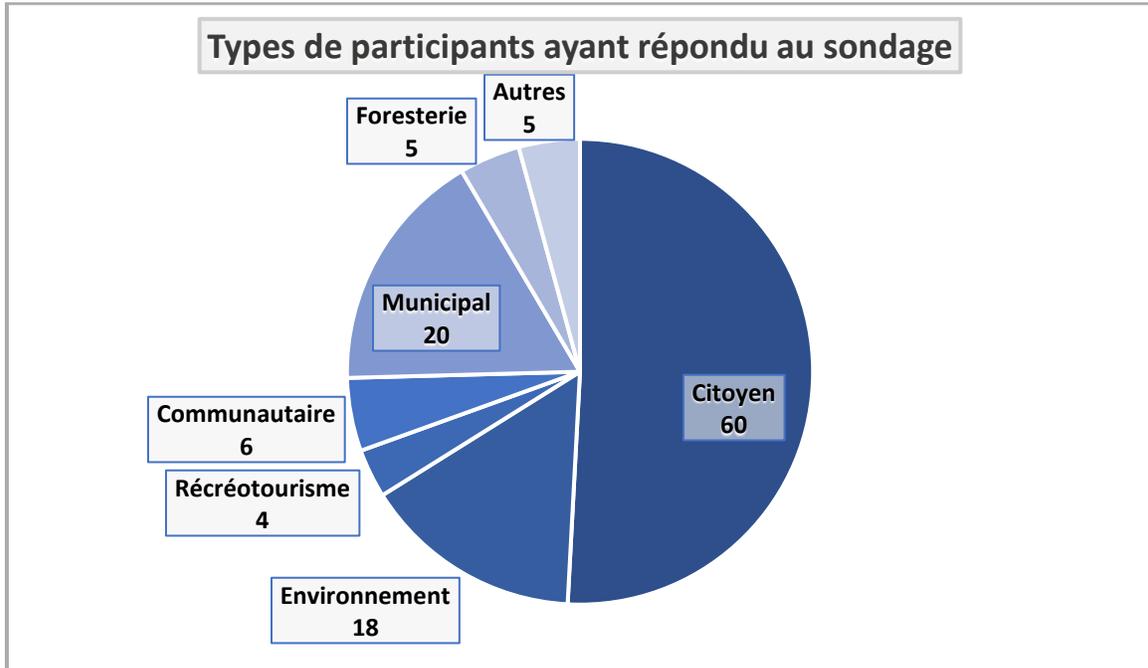


Figure 1: Secteur d'activité des répondants du sondage

Plus de 85 % des répondants sont peu ou pas du tout familiers avec la démarche du PRMHH. Les participants ayant répondu être familiers avec la démarche du PRMHH proviennent en majorité de milieu de l'environnement (associations de lacs et autres organismes).

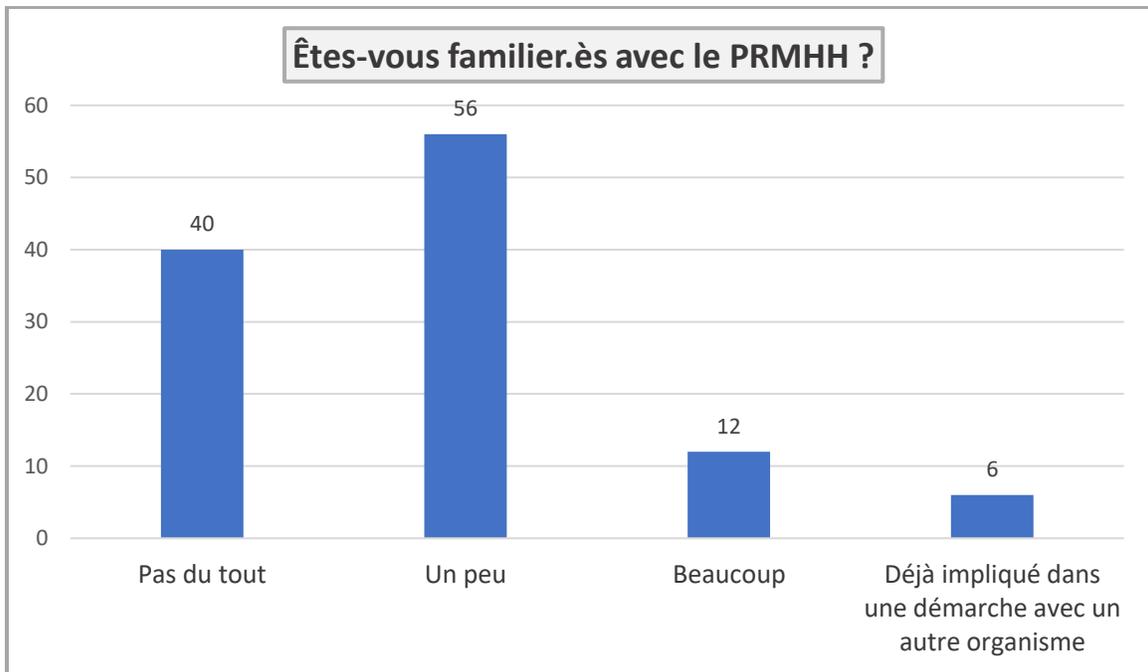


Figure 2: Familiarité des répondants avec la démarche du PRMHH

Pour l'importance des rôles écologiques des MHH, la qualité de l'eau ressort en priorité d'importance avec 91 voix. Les milieux humides et hydriques qui offrent un apport important dans la filtration des contaminants et la rétention des sédiments ont donc une importance considérable pour les participants du sondage. La conservation de la biodiversité et l'atténuation des impacts des changements climatiques sont également 2 fonctions écologiques considérées essentielles. La régulation des débits de crue, la qualité des paysages et la pratique d'activités récréatives sur les plans d'eau ont également leur importance au sein du territoire, mais sont davantage partagées.

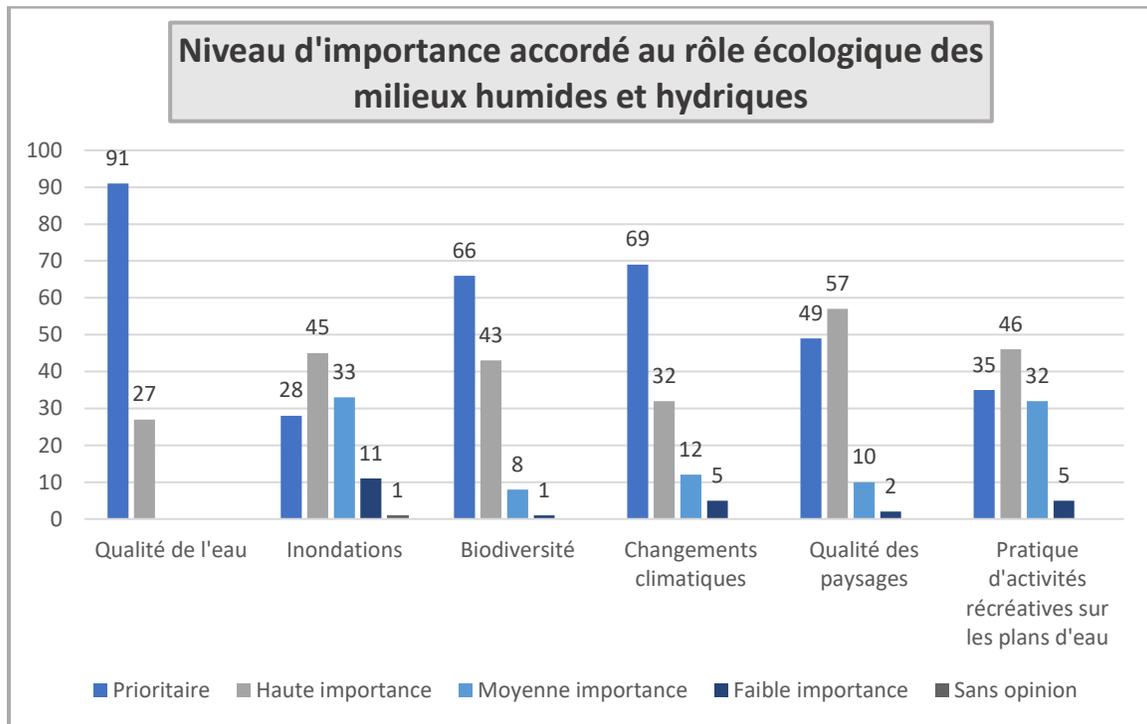


Figure 3: Importance de chacun des rôles écologiques des MHH selon les répondants

Selon les participants, le PRMHH devrait être une opportunité pour améliorer l'état des rives des cours d'eau et des lacs, conserver les MHH constituant des noyaux en biodiversité et améliorer la qualité d'eau des cours d'eau et des lacs.

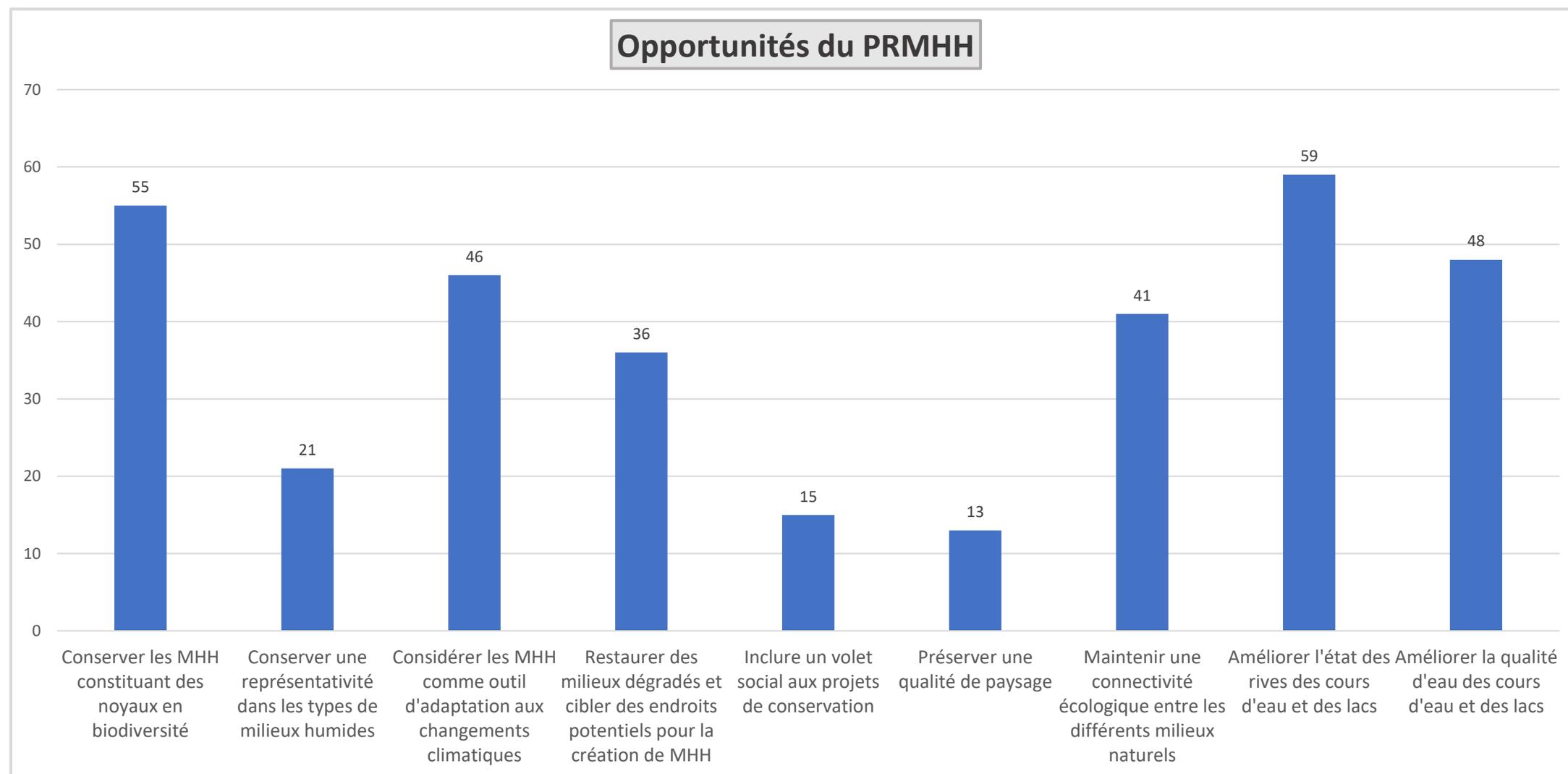


Figure 4: Opportunités à tirer du PRMHH selon les répondants

Les principales problématiques constatées sur le territoire pour les répondants du sondage sont l'altération des MHH par les espèces exotiques envahissantes, l'artificialisation des rives des cours d'eau et des lacs et la perte de biodiversité associée aux MHH. La canalisation des cours d'eau et les étiages sévères sont les 2 problématiques ayant été peu constatées sur le territoire.

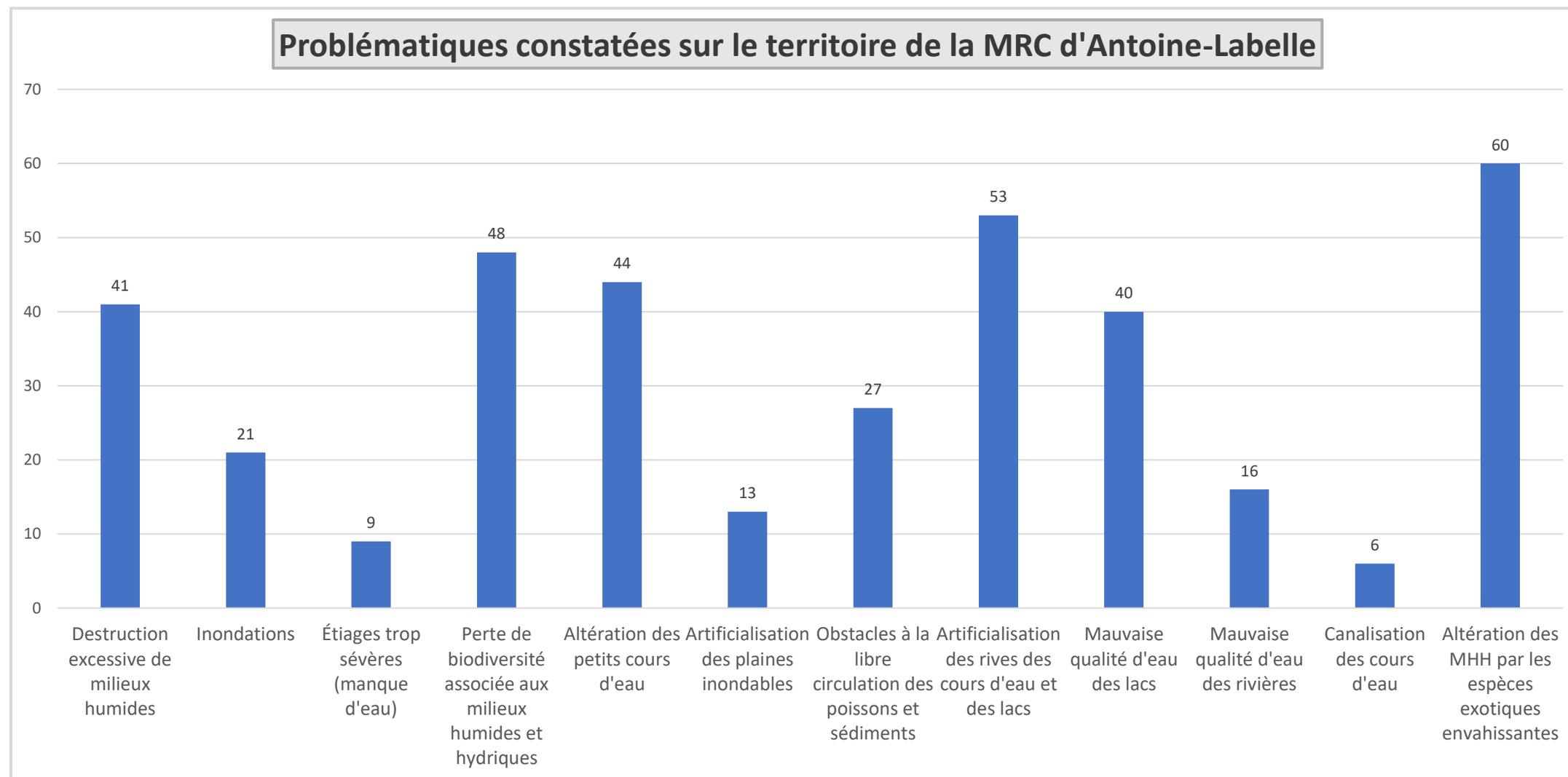


Figure 5: Problématiques constatées sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle par les répondants

4. Principales inquiétudes en lien avec le PRMHH

Les principales inquiétudes soulevées ont été séparées par catégorie. Les préoccupations ont été regroupées selon si elles portaient sur les milieux humides, les milieux hydriques ou si elles étaient de portée générale. Les extraits des commentaires ont été reproduits de façon à faciliter la compréhension tout en prenant soin de conserver l'idée originale de la préoccupation. Certaines préoccupations ont été combinées en raison de leur similarité et afin d'éviter la redondance.

Milieux humides

- ❖ Il est important de reconnaître les fonctions écologiques des milieux humides dans la démarche. Il faudrait procéder à une hiérarchisation des milieux humides à protéger selon leur valeur écologique.
- ❖ La carte des milieux humides est incomplète. Les petits milieux humides ne sont pas cartographiés et quelques erreurs sont constatées dans la typologie. La carte ne devrait pas systématiquement servir de seule référence pour constater la présence ou l'absence d'un milieu humide.
- ❖ La protection devrait s'appliquer sur l'ensemble des milieux humides du territoire. La destruction graduelle des milieux humides existe depuis longtemps.
- ❖ Nous devrions utiliser les terres en friche pour développer l'agriculture pour éviter l'empiétement agricole dans les milieux humides.
- ❖ Les projets miniers mettent en péril la conservation de ces milieux.
- ❖ Il faudrait miser sur la restauration et la création de milieux humides en zone urbaine.
- ❖ Il y a un manque de valorisation de nos milieux humides, la richesse de nos milieux devrait être protégée et mise en valeur et non être considérée comme acquise.
- ❖ La fiscalité municipalité, qui est axée uniquement sur les revenus fonciers, freine la conservation des milieux humides.
- ❖ Il est difficile de développer des aménagements récréotouristiques à proximité des milieux humides en raison de la marge de protection trop grande. Une solution pourrait être de permettre certains aménagements en échange d'une mise en valeur du milieu telle que l'installation d'une passerelle ou d'une plateforme d'observation.

Milieux hydriques

- ❖ Des mesures d'encadrement devraient s'appliquer pour l'aménagement forestier à proximité des plans d'eau pour éviter les perturbations sur les lacs et cours d'eau.
- ❖ Les embarcations à moteur à grande vitesse entraînent la dégradation des rives et le relargage des sédiments. Les impacts sont particulièrement importants sur les lacs de petite superficie.

- ❖ L'invasion de certains lacs par le myriophylle à épis est de plus en plus problématique et les coûts d'éradication sont démesurés.
- ❖ Les bandes riveraines sont altérées et de mauvaise qualité.
- ❖ Il y a une menace d'augmentation de la fréquence des inondations telles que celles vécues en 2017 et 2019.
- ❖ Une hausse des activités des barrages hydroélectriques en lien avec le plan pour une économie verte du Ministère de l'Environnement peut avoir des répercussions.
- ❖ Il devrait y avoir davantage de matériel éducatif sur la revitalisation des berges et leur préservation.
- ❖ La vitesse d'eutrophisation des lacs en lien avec les activités anthropiques est inquiétante.
- ❖ Il y a une surpopulation des castors dans certains secteurs.

Préoccupations générales

- ❖ Les préoccupations citoyennes doivent être prises en compte dans le cadre de la démarche.
- ❖ Les intervenants municipaux devraient être mieux formés par rapport à l'environnement. Des autorisations pour remettre en état certains milieux sont difficiles à obtenir auprès des ministères. Davantage de surveillance active et d'actions correctives doivent être mises en place.
- ❖ Y aura-t-il suffisamment de ressources pour permettre le suivi de la démarche? Des actions concrètes doivent être prises afin d'assurer une application réelle de ce plan. Il faudrait mettre en place au moins un objectif réaliste par année.
- ❖ La vente de terrains à grande échelle peut avoir un impact important sur la surface de déboisement cumulée et entraîner des répercussions importantes.
- ❖ Le plan de communication doit être efficace auprès de la population de la MRC. Les inspecteurs municipaux devraient sensibiliser les citoyens face à l'importance des milieux humides et des lacs.
- ❖ Plusieurs pressions diverses pourraient mener à un PRMHH peu ambitieux.
- ❖ L'approche volontaire de conservation des milieux naturels est peu efficace. Comment se traduira concrètement la conservation des milieux humides et hydriques prioritaires au sein du territoire?
- ❖ Il y a une inquiétude de la mise en œuvre du PRMHH face à l'affectation et la diminution des superficies forestières pour les producteurs forestiers.
- ❖ Tous les partenaires devraient être impliqués dans les actions prévues (associations de lac, OBV, municipalité, MRC, ministères).
- ❖ Il est important de prendre en compte les impacts en amont et en aval lors de toute intervention en milieux humides et hydriques.

5. Propositions des participants

Les répondants étaient invités à partager des façons d'atténuer leurs inquiétudes et préoccupations face à la démarche du PRMHH, voici compilées dans un tableau les différentes propositions.

Type de proposition	Description de la proposition	Mun	MRC	Provincial/ Fédéral
Acquisition de connaissances	Améliorer la cartographie des milieux humides.		X	X
	Mettre à jour régulièrement le plan selon les connaissances du territoire.		X	
Incitatifs	Soutenir financièrement les petites municipalités pour assurer la mise en œuvre du plan.			X
	Offrir une compensation aux producteurs forestiers pour la protection de milieux humides sur leur propriété.			X
	Détenir un supplément de fonds pour aider à améliorer la qualité des lacs détériorés.			X
	Faciliter l'accès aux municipalités au processus de compensation afin de faire des aménagements adaptés aux changements climatiques.			X
Planification	Mettre la conservation des milieux humides et hydriques en tant que priorité dans la gestion du territoire.	X	X	X
	Créer une politique avec une position « verte », prioriser une vision à long terme et reconnaître l'urgence climatique.	X	X	X
	Contrôler le développement domiciliaire autour certains lacs surpeuplés.	X	X	
	Organiser des groupes de travail multidisciplinaires associés aux diverses étapes de la démarche de protection et de mise en valeur.	X	X	
	Favoriser le rayonnement des actions par le biais des divers acteurs du milieu.	X	X	
	Viser des objectifs qui touchent tous les types de milieux (cours d'eau, lacs et milieux humides).	X	X	
	Investir dans les ressources nécessaires, écouter les experts et respecter leurs recommandations.	X	X	X
Réglementation	Aller chercher l'engagement concret des municipalités par des ressources humaines et financières.	X	X	X
	Améliorer les pratiques d'aménagement forestier à proximité des plans d'eau, réglementer la navigation de plaisance dans les zones sensibles, améliorer la gestion des castors.	X	X	X
	Avoir plus de vigilance et de contrôle auprès des compagnies forestières.		X	X
	Avoir des législations claires et sévères quant aux embarcations sur les lacs de petite superficie.			X
	Vérifier les installations septiques et augmenter la surveillance sur le terrain.	X		
Sensibilisation et information	Améliorer la gestion des barrages et ouvrages de retenue.			X
	Informers et impliquer les associations de lacs préalablement aux interventions dans les bassins versants, car elles connaissant bien l'état de leur plan d'eau.	X	X	X
	Élaborer un plan de communication pour rejoindre le plus de gens possible. Utiliser les organismes existants sur le territoire pour diffuser l'information.	X	X	
	Faire une mise à jour auprès des citoyens via une page Facebook ou un site web.		X	
Sensibilisation et information	Organiser des séances grand public sur le PRMHH, dans un langage accessible.		X	
	Sensibiliser la population par des documents, feuillets, présentations, vidéos ou conférences. Mieux expliquer le rôle des milieux humides et hydriques à la population.	X	X	X

	Mettre à jour la formation des intervenants municipaux en impliquant l'adoption de bonnes pratiques, notamment sur le démantèlement des barrages de castors.	X	X	
	Sensibiliser les citoyens, les fonctionnaires municipaux, les professionnels et les développeurs afin qu'ils demeurent vigilants quant à la présence de MHH.	X	X	X
	Organiser une conférence sur les méthodes de conservation volontaire accessibles aux propriétaires.		X	X
	Mettre l'emphase sur le besoin de se doter d'un plan de conservation comme le PRMHH, puisque la conservation des éléments naturels d'intérêt avant leur développement est à la base de l'aménagement du territoire.	X	X	X

6. Commentaires de la carte interactive

Cinquante-six (56) commentaires ont été émis sur la carte interactive des milieux humides et hydriques. Tel que mentionné, la carte interactive avait pour objectif de recueillir les préoccupations ou les informations provenant de milieux ou de secteurs spécifiques. De manière générale, les commentaires recueillis concernaient la présence d'un milieu humide ou hydrique non cartographié et la mention de particularités présentes sur certains sites telles que la présence d'un bassin de décantation, de sentiers de véhicule hors route (VHR) ou d'une grotte d'intérêt. Des secteurs inondables ont également été soulignés ainsi que des milieux humides avec des valeurs écologiques importantes.

7. Prochaine étape

La prochaine étape du PRMHH consiste à compléter le diagnostic environnemental. Celui-ci a pour objectif d'identifier les enjeux du territoire et de cibler les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation, pour l'utilisation durable (activités spécifiques permises) et pour la création/restauration. Il repose sur les fonctions écologiques supportées par ces milieux et les services rendus aux collectivités.

Les résultats de la consultation publique permettront de compléter le diagnostic environnemental. Les enjeux soulevés aideront quant à eux à orienter les objectifs de conservation. Tel que le présent rapport, différents documents pourront être accessibles aux citoyens pour les tenir informer de la démarche.

8. Conclusion

La MRC d'Antoine-Labelle tient à remercier tous les participants de la consultation publique. Pour continuer à suivre la démarche du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC, [cliquez ici](#).

Annexe 1 – Copie de la publicité apparue dans les journaux locaux et sur la page Facebook de la MRC d'Antoine-Labelle



 **MRC**
d'Antoine-Labelle

CONSULTATION PUBLIQUE

Dans le cadre de l'élaboration du
Plan régional des milieux humides et hydriques.

Actrices et acteurs de l'eau
Citoyennes et citoyens de la MRCAL

Venez partager vos opinions et vos préoccupations

EN LIGNE
Du 8 mars au 8 avril 2021
www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/consultationpublique

Annexe 2 – Copie des questions du sondage grand public dans le cadre de la consultation

Questions – Sondage « Grand Public » du PRMHH

Dans le cadre du Plan Régional des milieux humides et hydriques, la MRC d'Antoine-Labelle vous invite à remplir ce sondage afin de contribuer à la démarche d'élaboration. Les résultats du sondage permettront de compléter le portrait environnemental et le diagnostic des milieux humides, des cours d'eau et des lacs. La prise en compte des préoccupations du milieu facilitera la mise en place d'objectifs de conservation fidèles à la réalité du territoire.

1. Prénom : _____
2. Nom : _____
3. Municipalité de résidence : _____
4. Nom de votre organisation ou entreprise (si applicable) : _____
5. Adresse courriel ou numéro de téléphone où l'on peut vous joindre, si vous ne souhaitez pas donner vos coordonnées, inscrivez « non » : _____
6. À quel secteur d'activité économique vous identifiez-vous ? *(Option de 1 case à cocher)*
 - Agriculture
 - Foresterie
 - Municipal
 - Récrétourisme
 - Développement de projets industriels ou résidentiels
 - Citoyen
 - Communautaire
 - Environnement
 - Affaires/commerces
 - Autre (précisez) : _____
7. Êtes-vous familier/ère avec le Plan régional des milieux humides et hydriques ? *(Option de 1 case à cocher)*
 - Pas du tout
 - Un peu
 - Beaucoup
 - Déjà impliqué dans une démarche avec un autre organisme

Voici le site du Ministère de l'Environnement où vous pouvez trouver davantage d'informations sur les démarches de réalisation des PRMHH : [PRMHH](#)

8. Quel niveau d'importance attribuez-vous :

- 1- Prioritaire
- 2- Haute importance
- 3- Moyenne importance
- 4- Faible importance

- Au maintien ou à l'amélioration de la qualité de l'eau;
- À l'atténuation et l'adaptation aux inondations;
- Au maintien ou à l'amélioration de la biodiversité;
- À la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;
- Au maintien de la qualité des paysages;
- À la pratique d'activités récréatives en lien avec les plans d'eau.

9. Y a-t-il des informations sur les milieux humides et hydriques du territoire de la MRC qui vous semblent importantes et que vous aimeriez partager ? (Ex : Secteurs à protéger, milieux sensibles, mise en valeur de certains milieux, etc.)

10. Selon vous, le Plan régional des milieux humides et hydriques est une opportunité pour : *(Faites 3 choix parmi les suivants)*

- Conserver une représentativité dans les types de milieux humides et hydriques;
- Conserver les milieux humides et hydriques constituant des noyaux en biodiversité;
- Considérer les milieux humides et hydriques comme un outil d'adaptation aux changements climatiques;
- Restaurer des milieux dégradés et cibler des endroits potentiels pour la création de milieux humides et hydriques;
- Inclure un volet social aux projets de conservation;
- Préserver une qualité de paysage;
- Maintenir une connectivité écologique entre les différents milieux naturels;
- Améliorer l'état des rives des cours d'eau et des lacs du territoire.
- Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau et des lacs du territoire.

11. Quels enjeux ou problématiques constatez-vous sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle?

- Destruction excessive de milieux humides
- Inondations
- Étiages trop sévères (manque d'eau)
- Perte de biodiversité associée aux milieux humides et hydriques
- Altération des petits cours d'eau (destruction, modifications majeures)

- Artificialisation des plaines inondables
- Obstacles à la libre circulation des poissons et sédiments (barrages, enrochements, seuils, etc.)
- Artificialisation des rives, des cours d'eau et des lacs
- Mauvaise qualité d'eau des lacs
- Mauvaise qualité d'eau des rivières
- Canalisation des cours d'eau
- Altération des milieux humides et hydriques par les espèces exotiques envahissantes

12. Avez-vous des préoccupations ou des inquiétudes concernant l'élaboration et la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ? Si oui, lesquelles ?

13. Selon vous, qu'est-ce qui pourrait être fait pour atténuer ces préoccupations ou ces inquiétudes ?

14. Commentaires :

Si vous avez des préoccupations spécifiques à un milieu humide ou hydrique (ex : zone inondable non répertoriée, foyer d'érosion ou zone de sédimentation problématique, etc.), vous pouvez émettre un commentaire sur la carte interactive de l'onglet suivant.

Merci d'avoir répondu au sondage!